

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 966-14**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 17 décembre 2014, 20 h, le règlement suivant:

**Règlement 966-14 décrétant les prévisions budgétaires
de l'année 2015, de même que les différents taux de taxes
et tarifs s'y rattachant.**

Le Règlement 966-14 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ A NEW RICHMOND,
Ce 22^e jour de décembre 2014

Céline LeBlanc
Greffière